Prières dans l'espace public : Ottawa doit clarifier les règles

Élections 2025

- Le retour en force de la religion dans l'espace public se fait sentir partout au Québec, allant jusqu'à remettre en question l'égalité hommes-femmes, l'éducation des enfants et la paix sociale, comme en témoignent la multiplication des crimes religieux contre la communauté juive ou encore le cas de l'école Bedford à Montréal.
    - Plutôt que de miser sur ce qui nous rassemble, le modèle multiculturaliste canadien divise la population selon l'origine ethnique, la religion ou même l'orientation sexuelle, ce qui mine la cohésion sociale et encourage les excès.

- Le Québec vise à contrer le retour du religieux dans nos institutions en renforçant sa loi sur la laïcité et songe à interdire la prière dans les lieux publics. Ottawa va plutôt dans la direction opposée : prières avant les séances à la Chambre des communes, locaux réservés pour la prière dans les édifices fédéraux, appui à l'attribution de postes selon l'appartenance religieuse, temps de pauses-prière pour les employés fédéraux, etc.
    - Les conventions collectives des fonctionnaires contiennent généralement des obligations religieuses pour l'employeur, comme le devoir d'accorder des congés pour motifs religieux[1].

- Si Ottawa a choisi un modèle d'intégration complètement différent de celui du Québec, les règles fédérales ne sont pas claires pour autant.
    - À titre d'exemple, l'aéroport de Montréal offre une salle de prière dans la zone des départs en destination des États-Unis, mais il n'y a aucune salle pour la zone d'embarquement à destination d'autres pays[2]. Cette incohérence a mené à une situation médiatisée en 2024 où un groupe avait décidé de prier publiquement, demandant à d'autres passagers de se déplacer pour leur accorder l'espace nécessaire[3];
        - Aéroports de Montréal avait déclaré que leurs agents exercent une tolérance, tant que ceux-ci respectent les autres voyageurs et n'entravent pas la sécurité. Le concept de respect d'autrui est toutefois difficile à déterminer puisqu'il est subjectif et que, visiblement pour ceux qui ont contacté les médias, certaines personnes peuvent être inconfortables sans le manifester publiquement. Ce manque de directives claires mène à une application arbitraire des règles selon l'interprétation des agents.

[1] Parcourir les conventions collectives en ordre alphabétique- Canada.ca
[2] Est-ce qu'il y a un lieu de prière ou de méditation ? – Aéroport international Montréal-Trudeau
[3] EN PHOTO | Une prière de groupe autorisée au beau milieu de l'aéroport Montréal-Trudeau | TVA Nouvelles

- En 2023, une autre situation médiatisée démontre le côté arbitraire de l'interprétation des règles : un homme s'était fait interdire de prier en public dans une gare de VIA Rail à Ottawa par un agent de sécurité. L'agent de sécurité soulignait que l'homme dérangeait d'autres personnes dans la gare. Plutôt que d'attendre la conclusion d'une enquête interne avant de commenter, VIA Rail a condamné publiquement la situation en suggérant que l'agent avait fait une démonstration d'islamophobie[4]. Par le fait même, VIA Rail annonçait travailler avec le Conseil national des musulmans pour améliorer ses pratiques internes[5].
    - Lorsque VIA Rail a annoncé en 2024 l'ouverture d'un local de prière, Amira Elghawaby, la représentante spéciale chargée de lutter contre l'Islamophobie, s'en réjouissait et demandait des lieux de prière dans tous les terminaux de transport du Canada. Elle suggérait aussi que l'agent de sécurité avait fait preuve de comportement discriminatoire[6].
- Bref, plutôt que de soutenir ses employés qui interviennent pour faire respecter les règles de sécurité ou de bienséance, l'appareil fédéral condamne ces employés et priorise la religion aux droits des autres usagers.

- Le Bloc Québécois est d'avis, comme Québec, que l'espace public est un lieu où la prière doit être encadrée et qu'il appartient à Ottawa de clarifier les règles.
    - Les aéroports, les ports et les gares sont quelques exemples de lieux sous juridiction fédérale où les règles entourant la prière doivent être clarifiées.

[4] Un homme musulman interdit de prière à la gare d'Ottawa de VIA Rail | Radio-Canada
[5] VIA RAIL CANADA TRAVAILLERA AVEC LE CONSEIL NATIONAL DES MUSULMANS CANADIENS SUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION | VIA Rail
[6] https://x.com/AmiraElghawaby/status/1821190103483433450